



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Première Commission

Point 98 g) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Indonésie* : projet de résolution

Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [49/75 I](#) du 15 décembre 1994, [50/70 F](#) du 12 décembre 1995, [51/45 C](#) du 10 décembre 1996, [52/38 F](#) du 9 décembre 1997, [53/77 AA](#) du 4 décembre 1998, [54/54 U](#) du 1^{er} décembre 1999, [55/33 M](#) du 20 novembre 2000, [56/24 D](#) du 29 novembre 2001, [57/61](#) du 22 novembre 2002, [59/71](#) du 3 décembre 2004, [61/60](#) du 6 décembre 2006, [62/29](#) du 5 décembre 2007, [65/66](#) du 8 décembre 2010, [72/49](#) du 4 décembre 2017, [73/42](#) du 5 décembre 2018, [74/56](#) du 12 décembre 2019, [75/44](#) du 7 décembre 2020, [76/38](#) du 6 décembre 2021, [77/46](#) du 7 décembre 2022, et [78/24](#) du 4 décembre 2023, ainsi que ses décisions [58/521](#) du 8 décembre 2003, [60/518](#) du 8 décembre 2005, [60/559](#) du 6 juin 2006, [63/519](#) du 2 décembre 2008, [64/515](#) du 2 décembre 2009 et [70/551](#) du 23 décembre 2015,

Rappelant qu'elle a, chaque fois sur la base d'un consensus, consacré trois sessions extraordinaires au désarmement, respectivement en 1978, en 1982 et en 1988,

Ayant à l'esprit le Document final de sa dixième session extraordinaire, adopté par consensus à la première session extraordinaire consacrée au désarmement¹,

Ayant également à l'esprit l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

Se déclarant de nouveau convaincue qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement peut déterminer la voie à suivre à l'avenir pour le désarmement, la maîtrise des armements, la non-prolifération et la solution des problèmes connexes de sécurité internationale,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

¹ Résolution [S-10/2](#).



Soulignant l'importance du multilatéralisme pour le processus de désarmement, la maîtrise des armements, la non-prolifération et la solution des problèmes connexes de sécurité internationale,

Rappelant que le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mené à bien ses travaux consistant à examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire et à adopter par consensus un rapport et des recommandations de fond,

Rappelant le rapport du Groupe de travail à composition non limitée et les recommandations qui y sont formulées²,

Rappelant que, dans le Pacte pour l'avenir³, les États Membres ont décidé, entre autres, de revitaliser le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, notamment en recommandant que l'Assemblée mène des activités qui pourraient faciliter les préparatifs d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD-IV),

1. *Rappelle* que le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a été créé par sa résolution 65/66 et sa décision 70/551 et s'est réuni à New York en 2016 et en 2017, a adopté par consensus les recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ;

2. *Rappelle* le rapport du Groupe de travail à composition non limitée et les recommandations de fond qui y sont formulées ;

3. *Exprime de nouveau ses remerciements* aux participants au Groupe de travail à composition non limitée pour leurs contributions constructives aux travaux de celui-ci ;

4. *Encourage* les États Membres à poursuivre les consultations sur les prochaines étapes menant à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingtième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

² A/AC.268/2017/2.

³ Résolution 79/1.